

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/10/2024  
Reçu en préfecture le 07/10/2024  
Publié le 07/10/2024  
ID : 079-217901503-20240930-2024692745-DE



## DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

**Réunion du 30 septembre 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le trente septembre à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Madame Annette Machet, maire

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Deschamps Valérie, Guillaud Philippe, Léoment Nathalie, Biraud Alain, Bouyer Nadia, Hauwaert Gaëlle, Pignoux Cécile, Albert Nicolas, Niot Jean-Marc, Stoffel Claude

**Absents excusés** :

**Absents** : Christian Nicolas, Machy Didier

**Secrétaire de séance** : Valérie Deschamps

### **Objet : Recrutement Agent entretien sur emploi permanent**

**2024/692-745**

Madame MACHET Annette, Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L. 332-8 3° du code général de la fonction publique, tout emploi peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'agent entretien relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'Adjoint technique Territorial à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 15/35ème.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame MACHET Annette, maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique (C) pour effectuer les missions

d'entretien des locaux à temps non complet à raison de 15/35ème  
de trois ans.

- Donne un avis favorable au recrutement de Madame Sandrine  
octobre 2024 pour 3 ans.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024  
Reçu en préfecture le 07/10/2024  
Publié le 07/10/24  
ID : 079-217901503-20240930-2024692745-DE

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat avec Mme Becuwe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Valérie Deschamps  
Secrétaire de séance

Annette Machet  
Maire